

De : VERON Louise (Cheffe de bureau) - DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR <louise.veron@agriculture.gouv.fr>

Envoyé : mardi 13 août 2024 11:56

À : president <president@fnpp.fr>; tristan.brunet@mer.gouv.fr

Cc : Confédération Mer & Liberté <confederation.merliberte@gmail.com>; PERODDI Gérard - FFPM

<gerardperoddi@icloud.com>; Alain SCRIBAN Vice-Président Conseil et Communication <vice-president-conseil-com@fnpp.fr>;

Claude BOUGAULT Vice-Président Bretagne Nord <vice-president-bretagne-nord@fnpp.fr>;

Christophe GOUMAS Vice-Président <vice-president-pays-de-la-loire@fnpp.fr>; BANEL Eric (Directeur) - DGAMPA

<eric.banel@agriculture.gouv.fr>; DE DROUAS Mayeul (Sous-directeur) - DGAMPA/SPMAD/SDRHA <mayeul.de-drouas@mer.gouv.fr>;

MARIET Muriel - DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR <muriel.mariet@mer.gouv.fr>; DARPEIX-VAN

TONGEREN Aurelie (Cheffe de service) - DGAMPA/SPMAD <aurelie.darpeix@agriculture.gouv.fr>; COUDERC

Sebastien (Adjoint au chef de service) - DGAMPA/SPMAD <sebastien.couderc@mer.gouv.fr>

Objet : Re: Règlementation pêche CHINCHARD

Bonjour M. Mitsialis,

Je vous prie de nous excuser pour la réponse tardive sur lequel nous avons rebouclé avec les services de contrôle. Après expertise, nous retenons l'interprétation suivante, qui a été communiquée aux services déconcentrés ce jour : nous considérons que la pêche de loisir n'est pas systématiquement interdite dès lors que la pêche ciblée professionnelle est interdite. L'interdiction de la pêche de loisir pour les stocks concernés est considérée au cas par cas en fonction de l'état du stock et des données scientifiques relatives aux captures de la pêche de loisir et cette interdiction doit faire l'objet d'un arrêté ministériel pour être effective. Pour le chinchard, la pêche de loisir reste donc possible en zones 7 et 8.

Cordialement,

Louise VERON

SPMAD/SDRHA/BGR

Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture

Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 La Défense CEDEX

Bureau : T. Séquoia 17.22

Tel : +33 140818926 - Mobile : +33 662691115

www.ecologie.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture

*Liberté
Égalité
Fraternité*